

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 373

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTES, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE PREMIER SEPTIES C, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 31 décembre 2005, un rapport sur les modes de transports alternatifs à l'automobile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un tel document semble approprié afin d'éclairer tant le législateur que l'opinion publique sur l'impérieuse nécessité qu'il y a à revoir la place de l'automobile dans le déplacement urbain.